

par l'entremise de notre organe^{*)}) et par celle du „Bulletin de la Ligue française“,^{**}) au Saint-Hubert-Club de France, a reçu l'accueil le plus favorable de la part de la grande association cynégétique d'outre Jura. Non seulement il a été décidé d'attribuer au professeur Thyse, inventeur du dispositif employé avec succès au phare de Terschelling, le prix annoncé, mais ce dispositif lui-même (perchoirs en forme d'échelles placés sous la lanterne) *sera appliqué au phare d'Eckmühl, à la pointe de Penmarch*, à l'extrémité sud-ouest du département du Finistère, au-dessous de Quimper. Le phare d'Eckmühl est un de plus puissants du monde (portée 100 km.) et il est excessivement meurtrier pour les oiseaux.

Le club français prend à sa charge les frais considérables de cet essai et enverra auparavant une délégation en Hollande pour étudier sur place le dispositif Thyse et son fonctionnement.

Félicitons vivement et remercions le Saint-Hubert-Club de sa généreuse initiative et souhaitons-lui pleine réussite: quant à nous que ce succès nous encourage à intervenir toutes les fois que nous le pouvons pour les progrès de la bonne cause.

Alf. Richard.



Protection des Oiseaux.

Par le Dr. *L. Pittet.*

Un bail de location vient d'être signé entre le Conseil communal de la ville de Fribourg et le docteur L. Pittet. Le Conseil loue à ce dernier l'étang de la Chassotte, situé à un kilomètre de la ville, sur la route de Payerne. Le prix de location qui comprend le droit de pêche, est de 2 frs. par an. Par contre le docteur s'est engagé à consacrer chaque année une certaine somme à l'embellissement de l'étang et de ses abords et surtout à l'acclimatation d'une faune intéressante, surtout de palmipèdes.

^{*)} Voir „l'Ornithologiste“ 1911/12, n° 10, page 192.

^{**}) Voir „Bulletin de la ligue française pour la protection des oiseaux“ n° 11 (décembre 1912).

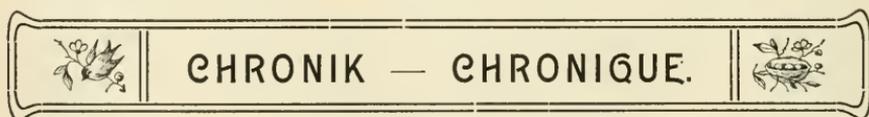
Il est clair que le but principal du locataire n'est pas d'élever des poissons de seconde qualité, mais de créer un refuge aux oiseaux de la contrée environnante et de ce fait, d'intéresser le public de la cité de Zähringen à la protection de la nature et des oiseaux en particulier.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil communal a fait sienne la manière de voir de son locataire et lui a accordé d'emblée sa précieuse assistance.

Le Conseil a fait établir à grands frais une île de 10 mètres de diamètre au milieu de la nappe d'eau, où les oiseaux pourront nicher en sécurité. Celle-ci a été entourée d'une clôture (dite haie de chemin de fer), en dedans de laquelle il sera défendu de pénétrer sous peine d'amende. En outre, le Conseil d'Etat vient, sur la demande qui lui a été adressée, de déclarer l'étang et ses alentours réserve de chasse.

Le locataire a, cette année, placé des nichoirs artificiels sur tous les grands ormes qui bordent l'eau; il y mettra des nénuphars, des massettes, des iris: des plantations d'hélianthes, de polygonum seront faites dans les endroits propices. L'inspecteur forestier communal a, de son côté, commandé nombre de jeunes arbres et arbrisseaux (frênes, marronniers, sapins, hêtres rouges, ifs, etc.) destinés à garnir les bords de l'eau et former des massifs où les fauvettes et les verdiers des environs pourront faire leurs nids.

Lorsque la végétation aura acquis un développement suffisant, le locataire se propose d'acclimater le canard sauvage, comptant que les grèbes et les poules d'eau viendront eux-mêmes dès que l'étang et sa flore pourra leur offrir les conditions nécessaires à leur établissement.



Der Februar 1913

zeigte im allgemeinen kein winterliches Gesicht. Grosse Trockenheit war sein Hauptcharakterzeichen. In Bern gingen an fünf Tagen (am 2., 5, 8., 27., 28.) geringe Regenmengen nieder; Schneefall trat ein am 2. und am 27. Dagegen herrschte während 18 Tagen fast ununterbrochen eine scharfe Bise (N.-N.E., 9.—26. Febr.); dichter Strassenstaub und Staubwolken wie im Hoch-